

Pour ne mentionner qu'un seul cas, je rappellerais que, il y a quelques années, j'ai été moi-même appelé à conseiller beaucoup le comité. Il y a une dizaine d'années, le comité a vraiment aidé beaucoup le gouvernement à élaborer son programme de stabilisation de l'emploi saisonnier. C'est une réalisation importante. Il a conseillé la Commission au sujet de l'organisation du service et de certaines de ses lignes de conduite.

Le rôle principal du comité a consisté à faire saisir au ministre et à l'ancien Service national de placement ce que pensaient ces éléments importants de la collectivité des programmes, lignes de conduite et organisations mises en œuvre, ainsi que ce qu'en pensait le public en général.

**Le sénateur Roebuck:** La question, je suppose, de l'emploi aux divers endroits du pays et la question de la mobilité de la main-d'œuvre?

**M. Dymond:** Dans une certaine mesure. Parfois, le comité s'est prononcé énergiquement au sujet de questions relatives au chômage que, à son avis, le Service de placement devait considérer. Le comité s'est intéressé à la formation. L'histoire dira qu'il s'est intéressé à beaucoup de choses.

**Le sénateur Fergusson:** Ne fait-il pas aussi connaître au public ce qu'accomplit le ministère? Ce n'est peut-être pas une des fonctions du comité, mais je sais que certains de ses membres donnent des causeries destinées à bien faire comprendre à la population ce qu'accomplit le ministère.

**M. Dymond:** C'est vrai, je pense. Un grand nombre des membres du Comité national de placement sont, par exemple, des gens en vue des organismes que j'ai mentionnés.

**Le sénateur Roebuck:** Surtout des employeurs.

**M. Dymond:** Grâce à ces organisations, le monde des affaires se trouve représenté dans nos discussions.

**Le sénateur Fergusson:** Si je ne me trompe, cela fait partie du programme.

**M. Dymond:** En effet. Nous souhaitons évidemment que ce soit l'un des rôles que le comité ait joués par le passé.

**Le sénateur Pearson:** C'est ce qui s'est fait par le passé; mais, en vertu du bill à l'étude, on propose de former un Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration. De nombreux centres de main-d'œuvre sont maintenant établis par tout le Canada. Si je comprends bien, ces centres présentent périodiquement des

rapports au ministère. Vous êtes mieux au courant de la situation par tout le pays que vous ne l'étiez lorsque l'autre comité était en vogue. Autant que je puisse voir, il n'y a aucune raison d'établir un tel conseil maintenant, puisque, comme c'était le cas auparavant, vous pouvez obtenir tous les renseignements désirés.

**M. Dymond:** On pourrait faire valoir deux choses. Même si le Service de placement prend de l'ampleur à travers le pays, pour ce qui est du nombre des bureaux, il ne prend pas une ampleur appréciable. Autrement dit, même s'il se produit une certaine expansion quant au nombre des bureaux, des centres locaux, on ne saurait dire que le changement est marquant. L'ancien Service de placement avait environ 200 bureaux locaux et une organisation régionale. Les rapports que reçoit le ministère des bureaux locaux et de l'organisation régionale sont certainement très détaillés, si l'on s'en tient à la statistique relative à l'emploi, au chômage, à la demande de main-d'œuvre, à l'application et à la mise en œuvre de nos programmes et aux résultats que nous obtenons.

A mon avis, ce que nous donneront le Conseil, les Commissions et les comités régionaux et locaux et que nous ne pourrions obtenir des administrateurs des bureaux locaux, c'est ce que pense le public ou un jugement sur les conséquences de programmes ou sur la nature des questions dont vous vous occupez. C'est une autre série de jugements, d'avis, d'attitudes et d'opinions qu'il importe d'avoir, selon nous, pour établir une ligne de conduite plus efficace et plus authentique en matière de main-d'œuvre et d'immigration. Au fond, les fonctionnaires de l'État ont une façon de voir les choses qui comportent certaines limites, étant donné la nature même de leurs fonctions et de leurs obligations, et c'est pourquoi il importe d'avoir l'avis des gens de l'extérieur qui voient les problèmes d'un angle qui leur est avantageux, qui est, en un sens, si vous voulez, parfois désintéressé. Il arrive parfois que le point de vue soit très intéressé, dans le cas d'un employeur ou d'un syndicat ouvrier, par exemple; de toute façon, il s'agit d'avis qui, pour tout dire, diffèrent de ceux qu'on pourrait obtenir des membres du personnel administratif.

**Le sénateur Grosart:** Combien y a-t-il de comités locaux et combien ont-ils tenu de réunions pendant la dernière année civile? Je veux parler des comités qui relèvent du Service national de placement.

**M. Dymond:** Je crois que nous avons une note à ce sujet quelque part.